

Dans cette ville de l'Eure, l'école fissurée ne sera pas détruite mais consolidée

Lors du conseil municipal du 16 février, la Ville de Saint-Marcel a annoncé que le bâtiment de l'école fissuré allait être consolidé. Une demande de subvention va être faite.



Le bâtiment fissuré à l'école de Saint-Marcel (Eure) ne sera pas détruit mais consolidé. La municipalité va demander des subventions pour financer les travaux, l'état de catastrophe naturelle n'ayant pas été reconnu pour ce péril.

Le dernier conseil municipal a eu lieu vendredi 16 février 2023 à Saint-Marcel (Eure). Nous étions déjà revenus sur les annonces budgétaires réalisées dans le cadre du rapport d'orientation budgétaires (ROB), mais d'autres sujets importants ont été abordés.

Au programme : demande de subvention pour reconstruire un bâtiment de l'école, une nouvelle tarification des paniers-repas de la cantine, le renouvellement du Pass'jeune et quelques change-

ment du côté des travaux de la maison de santé.

Demande de subvention pour la reconstruction de l'école

Dans le volet des décisions, les élus ont validé une demande de subvention pour renforcer le bâtiment fissuré de l'école Jules-Ferry 2.

Pour rappel, un bâtiment de l'école primaire a été fermé en décembre 2022 après la découverte de fissures sur les murs. La cantine et certaines activités périscolaires avaient été déplacées.

Si les premières études n'indiquaient pas la nécessité de détruire la structure, la mairie attendait le retour d'une étude de sol fin 2023 pour faire passer le péril en état de catastrophe naturelle.

[À Saint-Marcel, les élèves ont retrouvé leur cantine, fermée pendant des mois](#)

« Nous avons opté pour la consolidation », a indiqué Hervé Podraza, le 16 février, confirmant la théorie précédemment évoquée.

En revanche, l'état de péril n'a pas été reconnu et la facture devra être supportée par la Ville de Saint-Marcel, d'où la demande de subvention.

Tarifification spéciale pour les paniers-repas à la cantine

La municipalité a décidé de mettre en place un tarif spécial pour les enfants qui apportent leur panier-repas à la cantine (aucune somme ne leur est facturée à l'heure actuelle, Ndlr).

Il peut arriver, dans des cas particuliers, qu'une famille soit obligée de fournir un panier-repas à son enfant souffrant de contraintes alimentaires particulières. Il est juste que le tarif appliqué à cette famille soit réduit, mais ne soit pas nul dans la mesure où un service d'encadrement demeure proposé. Christelle Coudreau, adjointe en charge des affaires scolaires.

Ainsi, les élus souhaitent appliquer un tarif de 1 € par repas, sans condition de ressources des foyers « correspondant aux frais d'encadrement de l'enfant ». La délibération a été votée à l'unanimité.

Renouvellement du Pass' jeune

Le Pass' jeune sera de retour en 2024 à Saint-Marcel ! Cette aide financière, d'une valeur de 40 €, est proposée aux habitants de la commune pour financer les activités de loisirs de leurs enfants.

En 2023, 347 Pass' jeune ont été délivrés aux Saint-Marcellois, 300 ont été utilisés et donc payés par la commune, pour un montant de 11 860 €.

« On a 300 Pass utilisés pour plus de 340 demandes, c'est tout de même dommage », a souligné Franck Duval, adjoint au maire en charge de la vie associative.

Point positif en revanche, le dispositif a été étendu aux enfants âgés de 3 à 5 ans l'année dernière, et plusieurs d'entre eux ont pu en bénéficier.

« Nous avons enregistré 28 Pass' jeune pour cette tranche d'âge, c'est très bien », note Franck Duval. Les élus ont décidé, à l'unanimité, de renouveler l'opération.

Quelques économies pour la maison de santé

En fin de séance, les élus saint-marcellois ont validé plusieurs avenants qui concernent les travaux de la maison de santé, qui doit ouvrir début avril.

Un changement de prestataire pour les panneaux photovoltaïques, des ajustements côté menuiserie, CVC (chauffage, ventilation et climatisation) et voirie, ont modifié les factures à régler au final.

« L'ensemble de ces avenants est plutôt en moins-value, de presque 4 000 € », a précisé Hervé Podraza.